

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 4 AVRIL 2011

Présents : J. Angelergues - C. Baruch - C. Botella - M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - A. Gibeault - M-F. Guittard-Maury - M. Horovitz - S. Lambertucci-Mann - S. Lepastier - A. Maupas - F. Moggio - M. Montes de Oca - J-M. Porte - A. Raix - S. Sausse-Korff - F. Seulin - E. Sparer.

Représentés : E. Chervet.

Excusés : J. Ben Simon - M-C. Durieux - A. Louppe - B. Pouteau-Masseau.

Invités permanents présents : T. Bokanowski - D. Donnet - F. Nayrou - J. Schaeffer.

Invités permanents excusés : B. Brusset - D. Ribas.

Invités : Roger Perron.

Le quorum est atteint, la séance du conseil d'administration peut débuter.

1) Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 25 janvier et du 1^{er} février 2011

Les procès-verbaux du 25 janvier et du 1^{er} février 2011 sont approuvés.

J-M. Porte soulève le besoin qu'un extrait du procès-verbal, le point 3, du CA de ce jour soit approuvé par voie électronique et ceci afin de ne pas retarder les démarches auprès des notaires en vue de l'acceptation du legs d'Andrée Bauduin.

Il est procédé au vote à main levée. Résultats : 0 non ; 0 abstention.

Le CA donne son accord pour que le procès-verbal du 4 avril 2011 soit approuvé par voie électronique.

2) Demandes d'agrément

Ces demandes satisfont aux conditions requises : à la validation du cursus et à l'engagement au respect des statuts et du règlement intérieur.

En l'absence de courrier émettant des réserves sérieuses et circonstanciées, les candidats au titre de membre Adhérent de la SPP sont agréés.

Il s'agit de Lucien HOUNKPATIN, Armelle HOURS, Delphine LHOTELLIER et Bernard SAGE.

3) Succession de Andrée Bauduin : décision sur l'acceptation du legs

Suite à l'autorisation du CA donnée au Président ou son délégué du bureau, Clarisse Baruch a contacté les notaires en Belgique et en France. Andrée Bauduin nous a désignés légataire universel de la grande partie de ses biens, à savoir : une grande maison à Liège estimée par le notaire à environ 350.000 euros, un appartement de 53 m² à Paris 14^{ème} dont la valeur n'a pas encore été estimée mais d'une valeur probable d'environ 400.000-450.000 euros, des liquidités d'un montant de 55.000 euros dans une banque belge et tout cela sans aucun passif et sans dettes.

Dans son testament, Andrée Bauduin précise qu'elle nous nomme « légataire universel afin que la SPP utilise ces biens à l'entretien et la transmission de la psychanalyse telle qu'elle y est pratiquée et dont on peut voir le reflet dans [ses] quelques écrits ».

Pour ce qui est des droits de succession, nous devons payer vraisemblablement pour les biens belges des droits de succession de 7 % et pour les biens français, nous n'aurons aucun droit de succession en raison de notre condition de RUP. Par contre, un pourcentage de 2 % est dû à l'exécuteur testamentaire, nominalement désigné par Andrée Bauduin dans son testament.

Si le CA accepte formellement ce legs, nous pourrons démarrer la procédure qui est la suivante. En Belgique, nous devons demander une autorisation au Procureur du Royaume de Belgique pour recevoir ce legs car nous sommes des étrangers au regard de la loi belge. En France, nous devons demander l'autorisation auprès de la Préfecture pour pouvoir recevoir ce legs.

- En accord avec la loi française, il est demandé au CA s'il accepte de façon explicite et sans réserve le legs d'Andrée Bauduin.

Il est procédé au vote à main levée. Résultats : 0 non ; 0 abstention.

En accord avec la loi française, le CA accepte le legs d'Andrée Bauduin de façon explicite et sans réserve.

- En accord avec la loi belge, il est demandé au CA, si la Société Psychanalytique de Paris représentée par le CA décide d'accepter le legs d'Andrée Bauduin. En conséquence pour lesdits biens situés en Belgique et des biens mobiliers en France et dont la valeur totale excède largement 100.000 euros, notre Société doit solliciter l'autorisation d'accepter ce legs auprès du service public fédéral belge, direction générale de la Législation, Droits fondamentaux et libertés, Service des Dons et Legs, Bruxelles, et elle confère tout pouvoir à cette fin au dit notaire Michel Delree et à Monsieur Lambert Rigo avec pouvoir d'agir conjointement ou isolément et pouvoir de substitution aux fins d'effectuer toutes les formalités relatives à cette demande d'autorisation ainsi que pour toutes les formalités nécessaires ou utiles au règlement de cette succession en Belgique.

Il est donc demandé au CA d'accepter les conditions prévues par la loi belge mentionnées ci-dessus pour l'acceptation du legs d'Andrée Bauduin.

Il est procédé au vote à main levée. Résultats : 0 non ; 0 abstention.

En accord avec la loi belge, le CA accepte le legs d'Andrée Bauduin

- Il est demandé au CA de mandater C. Baruch, membre de la Société Psychanalytique de Paris, pour la poursuite des démarches auprès des notaires dans le règlement de cette succession.

Il est procédé au vote à main levée. Résultats : 0 non ; 0 abstention.

C. Baruch est mandatée par le CA pour la poursuite des démarches auprès des notaires dans le règlement de cette succession.

4) Information sur la FEP : en 2012, Congrès à Paris et Tri-Régional à Bordeaux

Deux manifestations internationales importantes auront lieu en France en 2012 :

- Le congrès annuel de la FEP du 29 mars au 1^{er} avril 2012 intitulé « Les entretiens préliminaires et le processus analytique ». Ellen Sparer fait partie du Comité Scientifique ; Claire-Marine François-Poncet et Julien Ben Simon viennent d'être nommés au Comité d'organisation des activités sociales et culturelles. L'organisation de cette manifestation est assurée par la FEP sur le plan scientifique ; Geber+Reusch, prestataire allemand, pourvoit à l'organisation. E. Sparer précise que Ronny Jaffé, l'un des vice-présidents de la FEP est le président du Comité scientifique et il a choisi le thème en fonction de Paris et du travail du CCTP. Sur proposition de Ronny Jaffé, Jean-Louis Baldacci a accepté d'assurer une conférence plénière. Ceux qui sont intéressés peuvent faire des propositions et E. Sparer en fera part au Comité scientifique du Congrès.
- L'autre manifestation est le Tri-Regional en juillet 2012 à Bordeaux. Il s'agit de la rencontre d'environ 25 membres titulaires de chacune des trois régions : Amérique du Sud, Amérique du Nord et Europe. Jonathan Sklar, l'autre vice-président de la FEP est le président du Comité scientifique du Tri-régional. Sur place, Jean Picard se charge actuellement d'organiser des activités culturelles. Les analystes français qui s'expriment en anglais sont invités à y participer. Il s'agit d'une présentation des séances d'analyse suivie d'une discussion du matériel clinique par un groupe international.

5) Colloque de la SPP de novembre 2011

Le colloque de la SPP, ouvert au public et désormais annuel, se déroulera le samedi 19 novembre 2011. Il aura pour thème « L'Interprétation ».

B. Chervet, membre du Comité d'Organisation, précise qu'il y aura trois tables rondes dont les intitulés ne sont pas encore complètement validés :

- « Interprétation et pensée humaine » avec la participation de Heinz Weisman, Jean-Pierre Lefèvre et Françoise Coblence qui feront l'ouverture du colloque.
- « Fonction de l'interprétation psychanalytique » avec la participation de M. Ody, J-L. Baldacci et C. Smadja
- « Quand l'interprétation prend corps » avec la participation de L. Danon-Boileau, G. Bayle, C. Saint-Paul-Laffont.

Une table ronde en fin de colloque réunira J. Kristeva, J-L. Donnet et B. Chervet dans un ordre qui n'est pas encore déterminé sur « Les visées de l'interprétation en psychanalyse ».

Nous avons retenu la Mutualité, au centre de Paris, comme lieu du colloque mais en raison des travaux de réfection en cours, nous n'avons pas encore les tarifs.

6) Questions diverses. Colloque franco-algérien ; invitation de Roger Perron. Elections à l'API. Radiation de Geneviève Sterck. Pep-Archive. Photocopie et numérisation ; temps de travail de l'informaticien, Christophe Durpaire.

- Roger Perron est invité pour nous parler du 4^{ème} Colloque franco-algérien qui va se tenir le 3 et 4 décembre 2011 à Alger. Le premier s'était tenu en avril 2001 à Alger avec 150 algériens et une demi-douzaine de français dont 4 conférenciers (J. Cournut, M. Cournut-Janin, M. Vincent et R. Perron) sur 4 demi-journées. Deuxième colloque également à Alger en 2005 sur le thème de « L'amour et la

haine ». Le troisième colloque s'est réuni à Constantine en juin 2008 sur le thème « Travail du psychothérapeute et travail du psychanalyste ». Il y avait une vingtaine de participants français et 300 algériens.

Le quatrième colloque prévu à Alger est intitulé « Problématiques de l'adolescence - Entre universalité et spécificité, les difficultés de prise en charge de l'adolescent ». L'objectif est de poser les problèmes de l'adolescence et les difficultés de l'adolescent dans les deux contextes culturel, historique, etc. et de comparer les moyens et les difficultés des prises en charges.

L'attaché culturel de l'Ambassade de France avait déjà soutenu le troisième colloque et cette fois l'Ambassade prendrait en charge les cinq billets d'avion pour les conférenciers français. Le troisième colloque avait été déjà co-organisé par l'Association de Psychologie d'Alger (société type 1901) et la SPP. En raison de son rôle de co-organisateur, le CA avait voté son accord officiel pour la participation de la SPP en tant que société co-organisatrice et nous demandons de même pour le colloque de cette année.

Il est demandé au CA l'accord pour que la Société Psychanalytique de Paris participe en tant que société co-organisatrice avec l'Association de Psychologie d'Alger et en collaboration avec un laboratoire universitaire à Alger et le laboratoire de l'Université de Nanterre dirigé par D. Cupa, au 4^{ème} Colloque franco-algérien le 3 et 4 décembre 2011.

Il est procédé au vote à main levée. Résultats : 0 non ; 0 abstention.

Le CA donne son accord pour la collaboration de la SPP en tant que co-organisateur avec l'Association de Psychologie d'Alger du 4^{ème} Colloque franco-algérien.

- Au sujet des élections à l'API, il est précisé que nous ne pouvons qu'énoncer des avis positifs à l'égard des candidats. Tout commentaire négatif, ainsi que toute campagne publicitaire, est interdit par le règlement de l'API. Nos membres sont néanmoins incités à remplir leur devoir de votant.

Par ailleurs, les minutes du *Board* confirment qu'il y aura désormais trois réunions annuelles au lieu de deux. La nouvelle réunion se tiendra au moment de l'organisation d'une manifestation régionale et aura pour but d'offrir au CA de l'API le temps nécessaire, dont il ne disposait pas jusqu'alors pour réfléchir à la politique de l'API.

Selon notre *link* Marie-France Dispaux, un sondage, dont les résultats ne sont pas encore officiels, tendrait à montrer qu'une majorité des membres sondés a manifesté son souhait que l'API limite ses efforts à sa fonction essentielle de garante de l'éthique de la pratique psychanalytique de ses membres et du niveau de formation à la psychanalyse des candidats. En ce qui concerne la direction administrative de l'API basée à Londres, Broomhills, sa restructuration est arrêtée. Un nouveau comité, le CAPR est chargé d'y réfléchir et faire des propositions au CA de l'API.

Par ailleurs, le CA de l'API a voté que pour devenir psychanalyste d'enfant, il faudra avoir fait préalablement un cursus de psychanalyse d'adulte. Un groupe a été formé pour réfléchir à l'intégration d'une formation à la psychanalyse avec l'enfant dans le cursus général de formation à la psychanalyse.

Concernant la *remote analysis* (analyse à distance), la position adoptée par le CA de l'API est très proche de celle défendue par la SPP. Il s'agit de réglementer l'analyse de formation des candidats et pas l'analyse des patients. La *remote analysis* doit rester une situation exceptionnelle ne pouvant exister qu'en complément d'un temps suffisant d'analyse « en présence ».

- Le CA est informé que Geneviève Sterck est radiée de la SPP pour non-paiement de cotisations depuis 2007. En accord avec les procédures prévues par les Statuts de la SPP et compte tenu en particulier de l'absence de réponse de sa part aux courriers recommandés qui lui ont été adressés, sa radiation est automatique.

- Au regard des locaux, notre bail se termine fin 2011 et les négociations sont déjà engagées avec le propriétaire en vue d'un nouveau contrat. Dans l'intérêt d'anticiper les obligations légales concernant

l'accès aux personnes handicapées pour le CCTP et de proposer au personnel des conditions plus confortables de travail, nous explorons la possibilité de louer l'espace au rez-de-chaussée en-dessous de la salle de conférence. Par ailleurs, le propriétaire veut récupérer le garage que nous utilisons pour entreposer des documents. Nous attendons ses propositions.

- D. Tuckett, directeur du PEP-Archives, a été sollicité par J-M. Porte afin de connaître les meilleures propositions d'abonnement qui peuvent être faites à la SPP. A l'Assemblée Générale, il y a eu un souhait d'une plus grande participation de la Société à la politique internationale. Cela suppose qu'un plus grand nombre de nos membres soit mieux informé des cultures psychanalytiques autres que la nôtre. Bien évidemment, cela passe par une connaissance des publications en langue anglaise. Le PEP-Archives regroupe l'ensemble des publications psychanalytiques de langue anglaise depuis leur origine. Individuellement, la souscription coûte environ 700 dollars et 135 dollars par an pour la mise à jour. Pour l'accès au PEP-Archives sur place à la BSF, le coût est d'environ 1.300 euros par an. La proposition actuelle est de 20 euros par membre, avec la gratuité pour l'ensemble des analystes en formation et l'inscription gratuite pour chaque bibliothèque de la SPP (Paris, Lyon, Toulouse, etc.) permettant des consultations sur place. Cette proposition permettrait à chaque membre et chaque analyste en formation d'avoir un accès au PEP-Archives chez lui.

Le CA autorise le Bureau à poursuivre les négociations avec David Tuckett pour un abonnement éventuel de la SPP au PEP-Archives.

- D. Donnet en tant que directrice du Comité de la BSF sollicite un temps supplémentaire de travail pour l'informaticien de la BSF, Christophe Durpaire, actuellement embauché 4 jours par mois. Il est engagé dans l'installation d'un nouveau logiciel et pour faire les ajustements nécessaires à son bon fonctionnement, il a besoin d'augmenter son temps de travail. J-M. Porte précise que le solde du don dédié à la BSF est de 10.969,52 euros en 2011. Une journée supplémentaire par semaine coûterait 18.263 euros sur une année, c'est-à-dire le double du reliquat du don qui de surcroît a déjà été intégré au budget prévisionnel voté en Assemblée Générale. Il est rappelé que le CA avait voté que l'augmentation du temps salarial de la BSF était liée au don et que cette augmentation devait cesser lorsque le don serait épuisé. Il est enfin précisé que la BSF a représenté en 2010 un coût annuel de 230.000 euros, soit 14 % du budget total de la SPP ou, ramené aux montant des cotisations, 23 % de ce dernier.

Le CA décide d'attribuer une augmentation du temps salarial à Christophe Durpaire dans la limite du reliquat du don, à savoir 10.969,52 euros en restant dans le budget prévisionnel approuvé, pour respecter l'équilibre budgétaire. Ce montant correspond à une journée supplémentaire par semaine pendant 6 mois durant l'année 2011.

La séance du Conseil d'administration est levée à 00h10.

Jean-Michel PORTE
Président

Alain RAIX
Secrétaire Général

ANNEXE

De : Société Psychanalytique de Paris [mailto:spp@spp.asso.fr]

Envoyé : mercredi 25 mai 2011 11:51

À : 'robert.asseo@club-internet.fr'; 'tbokanow@aol.com'; 'bernard.brusset@wanadoo.fr'; 'robert.mancini@wanadoo.fr'; 'christiangerard@club-internet.fr'; 'jlbaldacci@free.fr'; 'donnet.daniele@orange.fr'; 'denysribas@free.fr'; 'claude.georges.janin@free.fr'; 'jacqueline.schaeffer@orange.fr'; 'Pascale Navarri'; 'NAYROU Félicie'; ANGELERGUES Jacques; BARUCH Clarisse; BEN SIMON Julien; BOTELLA César; CARTIER-BRESSON Marthe; CHAMBRIER Josiane; CHERVET Bernard; CHERVET Emmanuelle; DURIEUX Marie-Claire; GIBEAULT Alain; GUITTARD-MAURY M-Françoise; HOROVITZ Monica; LAMBERTUCCI-MANN Sabina; LEPASTIER Samuel; LOUPPE Albert; MAUPAS Anne; MOGGIO Françoise; MONTES de OCA Marcela; PORTE Jean-Michel; POUTEAU-MASSEAU Brigitte; RAIX Alain; SAUSSE-KORFF Simone; SEULIN Françoise; SPARER Ellen

Objet : Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Aux membres du CA

Aux invités permanents du CA

Chers Collègues,

Suite à la décision prise à la dernière séance du Conseil d'administration, veuillez trouver ci-joint pour approbation le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2011.

Je vous remercie de m'adresser avant la fin de cette semaine votre accord sur ce texte ou, le cas échéant, vos demandes de modification.

Bien cordialement à vous.

Alain Raix

Secrétaire Général

Nota : ce procès-verbal est adressé à l'ensemble des participants du CA, selon la procédure habituelle, pour d'éventuelles observations, qu'elles soient à titre délibératif ou consultatif.

De : Ellen Sparer [mailto:easparer@gmail.com]

Envoyé : mercredi 25 mai 2011 21:10

À : marthe

Cc : SPP

Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Bonjour,

Une petite précision concernant le Pt4 du PV. Le Tri-Regional réunion à Bordeaux sera la première fois qu'il y ait des analystes de toutes les 3 régions. En 2010, des analystes de l'amérique latine ont été invité mais aucun ne pouvait venir.

A l'exception de ce petit détail, j'approuve sans réserve le PV du 4 avril 2011.

Ellen Sparer

-----Message d'origine-----

De : Bernard Chervet [mailto:bernard@chervet.fr]

Envoyé : mercredi 25 mai 2011 22:25

À : Société Psychanalytique de Paris

Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Chers collègues du CA,

J'approuverai volontiers le PV du CA du 4 Avril 2011, que je trouve particulièrement bien rédigé, si le dernier point de la Rubrique 6, Questions diverses, portant sur le reliquat du don fait à la BSF, était sans ambiguïté dans sa rédaction.

En effet, la phrase soulignée en gras, et qui engage les administrateurs du CA, pourrait facilement amener le donateur ou ses héritiers à remettre en cause le don dans son intégralité, du fait qu'elle peut être conçue en contradiction avec les termes mêmes de la donation, termes que vous connaissez tous.

Le don doit être attribué à la BSF en dehors et en excédent de son budget de fonctionnement habituel. Il ne peut en aucune façon être intégré, confondu et se substituer au budget de fonctionnement de base. Le donateur a pris la précaution de le stipuler très clairement dans son acte officiel.

Il est donc essentiel qu'il n'y ait pas de confusion et que la somme du don apparaisse clairement orientée vers un supplément au budget de la BSF dédié à des tâches précises - ce qui est le cas avec le supplément temporaire de salaire attribué à C. Durepaire - et non en tant que partie du budget prévisionnel habituel.

Durant cette séance du CA j'avais déjà attiré l'attention sur cet aspect.

Je suis sûr que vous serez sensible au risque que nous ferions prendre à la SPP en ne modifiant pas cette phrase finale et en maintenant cette confusion budgétaire.

Si cette phrase n'est pas modifiée et le reliquat du don n'est pas attribué en conformité avec l'acte de donation, je souhaite que ce mail soit porté en annexe du PV du CA du 4 Avril 2011.

Bien à vous. bc

Dr Bernard Chervet

Membre titulaire formateur
Vice-Président de la
Société Psychanalytique de Paris

- 39 Rue Professeur Florence
69003 Lyon

- 16 Rue Jacques Callot
75006 Paris

t : +33478547787

f : +33956097854

p : +33603316485

bernard@chervet.fr

De : Daniele DONNET [mailto:donnet.daniele@orange.fr]

Envoyé : jeudi 26 mai 2011 12:03

À : Société Psychanalytique de Paris

Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Je suis d'accord avec une grande partie du PV du CA du 4 avril, sauf avec la partie qui concerne la BSF. C'était le dernier point abordé lors de ce long CA et les échanges ont été rapides et dans le brouhaha. D'ailleurs il n'y a pratiquement pas eu d'échanges. Il me faut préciser que le don a été fait en ajout du budget de fonctionnement assumé par la SPP. Ceci a été précisé lors d'un CA où j'ai présenté de la part du Comité de la bibliothèque et à la demande du Bureau les trois projets d'utilisation de ce don. ces projets en supplément du budget fonctionnel en charge de la SPP ont donc été acceptés par le CA.

1) Dans ce PV à la fin, il est dit des choses contradictoires : le don permettrait "une augmentation du temps salarial de la BSF" et aussi que "le reliquat du don a déjà été intégré dans le budget prévisionnel" (du fonctionnement?) Ceci est à préciser.

2) il est dit que "le solde du don dédié à la BSF est de 10.969 € 52 et qu'une journée supplémentaire par semaine de Christophe Durpaire coûterait 18.263 € sur une année c'est-à-dire le double du reliquat du don" Or, que je sache, $10.969,52 \times 2 = 21.938$. Il s'agit donc plutôt des 2/3 c'est-à-dire 9 mois plutôt que 6.

3) Il est précisé, mais on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres, que la BSF a représenté un coût annuel de 23% du montant des cotisations, ou 14% du budget total. Ce calcul a-t-il été fait en incluant les dépenses du don aux dépenses fonctionnelles ?

Enfin que signifie "à condition que son coût soit intégré dans les comptes de la BSF" ?

On voit bien que faute de temps et de discussion ce dernier paragraphe concernant la BSF contient des erreurs, des imprécisions ou des inexactitudes qui ne devraient pas figurer dans un PV sérieux et bien fait comme il l'est au début. Je demande donc avec l'approbation du Comité qu'il soit abrégé ou que soit ajouté mon commentaire.

Danièle Donnet

-----Message d'origine-----

De : Sabina Lambertucci Mann [mailto:sabina.mann@free.fr]

Envoyé : jeudi 26 mai 2011 18:38

À : Scientifique spp scientifique

Objet : Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le PV du Ca du 04.04.2011, seulement si on tient compte des modifications proposées par Bernard Chervet à propos du dernier point de la Rubrique 6, concernant le don fait à la BSF.

bien à vous

Sabina Lambertucci-Mann

-----Message d'origine-----

De : julien.bensimon@free.fr [mailto:julien.bensimon@free.fr]

Envoyé : jeudi 26 mai 2011 20:24

À : Société Psychanalytique de Paris

Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le PV du CA du 04/04/2011, après les modifications de précaution concernant la BSF.

Julien BEN SIMON.

-----Message d'origine-----

De : Emmanuelle Chervet [mailto:emmanuelle@chervet.fr]
Envoyé : jeudi 26 mai 2011 20:37
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le CA du 4 avril 2011, avec les modifications précisant que le reliquat du legs n'est pas inclus dans le budget de la BSF.

Bien cordialement,
E. Chervet.

-----Message d'origine-----

De : JOSIANE CHAMBRIER [mailto:josiane.chambrier@wanadoo.fr]
Envoyé : jeudi 26 mai 2011 21:52
À : SociétéPsychanalytiquedeParis
Objet : re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le PV du CA du 4 4 11 après modification concernant le legs et le budget de fonctionnement la BSF.

De : jacqueline Schaeffer [mailto:jacqueline.schaeffer@orange.fr]
Envoyé : vendredi 27 mai 2011 00:23
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le PV du CA du 4 4 11 après modification concernant le legs et le budget de fonctionnement la BSF.

Bien amicalement
Jacqueline Schaeffer

De : Robert Asseo [mailto:robert.aseo@club-internet.fr]
Envoyé : vendredi 27 mai 2011 09:04
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le CR de CA du 04.04.2011, sous réserve de correction concernant le don à la BSF
Cordialement R.Asséo

De : simone sausse [mailto:sksausse@hotmail.com]
Envoyé : vendredi 27 mai 2011 10:17
À : spp@spp.asso.fr
Objet : RE: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le PV du CA du 4 4 11 après modification concernant le legs et le budget de fonctionnement la BSF.

Cordialement,

Simone Korff Sausse

De : Ellen Sparer [mailto: easparer@gmail.com]
Envoyé : vendredi 27 mai 2011 13:04
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Chers collègues,

Suite à la lecture de ce mail de Danièle Donnet, je souhaite rajouter, concernant mon approbation du PV du CA du 4/4/11, que les points et les questions concernant le budget et le don à la BSF doivent être d'abord clarifiés.

Cordialement,
Ellen Sparer

-----Message d'origine-----

De : Monica Horovitz [mailto: monicahorovitz@gmail.com]
Envoyé : samedi 28 mai 2011 10:18
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: TR: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Chers collègues,

A la lecture du mail de D. Donnet, il me semble nécessaire de préciser et clarifier, dans le PV du CA du 4 Avril dernier, les questions concernant le budget et le don a la BSF.

Cordialement,

Monica Horovitz

De : Samuel Lepastier [mailto: slepastier@gmail.com]
Envoyé : dimanche 29 mai 2011 12:53
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

J'approuve le procès-verbal de la réunion du 4 avril avec adjonction des modifications demandées concernant le legs et la BSF.

Samuel Lepastier

De : Ellen Sparer [mailto: easparer@gmail.com]
Envoyé : mardi 31 mai 2011 12:58
À : Société Psychanalytique de Paris
Objet : Re: Pour approbation : PV CA 04.04.2011

Chère Marie-Agnès,

Concernant le tri-régional. C'est effectivement la deuxième fois que des analystes des trois régions sont invitées, mais à ma connaissance, à la dernière réunion à Lisbonne, il n'y avait aucun analyste de l'amérique latine. Je pense qu'il suffit d'enlever la dernière phrase du point 4.

Cordialement,

Ellen Sparer

De : Société Psychanalytique de Paris [mailto:spp@spp.asso.fr]

Envoyé : mardi 31 mai 2011 14:10

Objet : Réponse sur l'approbation du PV du CA 04.04.2011

Aux membres du CA

Aux invités permanents du CA

Chers collègues,

Hormis la remarque d'E. Sparer sur le Tri régional, les modifications demandées portent sur le budget de la BSF et notamment sur l'inclusion du don dans son budget global.

En remarque liminaire, si une telle modalité était en désaccord avec les termes de l'acte de donation, il est probable que la modification d'un PV de CA ne suffirait pas à rétablir la situation et qu'il faudrait aussi mettre en conformité les documents comptables votés par le CA et par l'AG.

Nous n'en sommes pas là. Voici, en extrait du texte de l'acte de donation, la rubrique : « *Utilisation des revenus provenant de l'usufruit des biens donnés. Le DONATEUR impose, à peine de révocation des présentes, au DONATAIRE, qui accepte ès-qualités, d'utiliser les revenus, provenant de l'usufruit des parts sociales donné, au financement exclusif de la Bibliothèque Sigmund Freud gérée par le DONATAIRE.* » Aucune restriction n'apparaît et en aucune place de l'acte, pourvu que les sommes soient affectées aux dépenses de la bibliothèque. Très peu de collègues connaissent ce texte, lu seulement par quelques-uns, le document devant rester confidentiel pour respecter le vœu du donateur de garder l'anonymat.

Le don est donc bien affecté à la BSF comme prescrit dans l'acte de donation et il n'y a pas lieu de modifier le PV quant à ce point.

En revanche, il y a une erreur sur le chiffre du coût annuel 2010 de la BSF qui est de 230.000€ et non pas de 310.000€. Et dans la conclusion en caractères gras, le libellé "...à la condition que son coût ...budget prévisionnel." peut être remplacé, plus simplement, par : "... en restant dans le budget prévisionnel approuvé, pour respecter l'équilibre budgétaire". Comme le demande D. Donnet, son mail sera annexé au PV en vue d'éclaircissements ultérieurs, ainsi que le mail de B. Chervet et l'ensemble des échanges.

Si vous avez de nouvelles remarques, veuillez bien les adresser par retour.

En vous remerciant et bien cordialement à vous.

Jean-Michel PORTE

Alain RAIX

Marcela MONTES de OCA

-----Message d'origine-----

From: ACCUEIL

Sent: Wednesday, June 01, 2011 12:16 PM

To: ACCUEIL

Subject: TR: Réponse sur l'approbation du PV du CA 04.04.2011

Chers Collègues, Il est vrai que en principe seuls les Présidents ont vu l'acte de donation et s'ils disent que rien n'est mentionné quant à la formulation de l'utilisation du don par rapport au budget de la SPP, il est cependant important de se souvenir que l'utilisation du don en trois projets a été approuvée et votée par le CA et que c'était bien distinct du budget prévisionnel BSF/SPP. Or certains achats prévus dans le budget BSF/SPP ont été prélevés sur le reste du don. Certains de ces aspects seraient à vérifier et à discuter avec le responsable des finances et le trésorier afin que tout cela soit bien clair. bien amicalement Danièle Donnet

De : Société Psychanalytique de Paris [mailto:spp@spp.asso.fr]

Envoyé : vendredi 3 juin 2011 10:44

À : 'donnet.daniele@orange.fr'

Objet : Approbation CA du 4 avril

Chère Danièle,

Le responsable administratif et financier, rencontré au CPLF, m'assure qu'il se tient à ta disposition pour te confirmer pièces à l'appui que les sommes affectées à la bsf ont été portées en toute transparence au budget prévisionnel et que pas un centime du don n'a été détourné de son objectif. Tu pourras aussi bien vérifier avec la trésorière.

Avec mes amitiés

Alain Raix

-----Message d'origine-----

De : clarisse baruch [mailto:clarisse.baruch@wanadoo.fr]

Envoyé : lundi 6 juin 2011 09:41

Objet : Re: Réponse sur l'approbation du PV du CA 04.04.2011

Chère Danièle,

En ce qui me concerne, voici les éléments que je peux te donner:

- Le budget prévisionnel de la BSF est proposé chaque année par le Comité de Direction de la BSF. C'est un budget global qui prend en compte l'ensemble des produits et des charges de la Bibliothèque. Le budget réalisé ne s'en éloigne que peu, et jamais en dehors du Comité. Les comptes sont fait en interaction à la fois avec Cécile Marcoux et avec notre Expert Comptable, Mr Bahri.
- Chaque année, depuis l'existence de la donation, un tableau complémentaire est joint, précisant l'utilisation de chacun des fonds pris sur la donation. Il s'agit de dépenses concernant exclusivement la bibliothèque.

Voilà ce dont j'ai connaissance, en tant que trésorière. Pascal Barbier, notre responsable administratif et financier, pourra examiner avec toi le tableau précisant l'utilisation des fonds de la donation en 2010 si tu le désires.

Bien amicalement,

Clarisse Baruch

Nota : 13 collègues ont approuvé d'emblée le PV sans demande de modification.